

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

ÉTÉ 2010, VOL. 6 N° 3

MOT DU PRÉSIDENT

Au moment d'écrire ces lignes, les négociations entre l'Association des entrepreneurs de service d'édifices Québec inc. et l'Union des employés de service, section locale 800 (FTQ) s'intensifiaient dans le but d'arriver à un règlement satisfaisant de la convention collective sectorielle autant pour les deux parties que pour le client qui est le payeur final.

Tout le monde convient que dans les 35 dernières années, le décret, qui couvre notre industrie et qui provient de cette convention collective sectorielle, a permis d'atteindre un niveau d'équilibre remarquable entre les salaires payés (les plus élevés au Canada) et le coût des services très comparable au reste du pays.

De plus, ce décret a permis d'atteindre une qualité plus grande des services en intéressant nos employés à rester à l'emploi plus longtemps, ce qui favorise évidemment le développement de leur expertise.

Tout ce bel équilibre pourrait être dangereusement ébranlé, voire même détruit, si l'Association des entrepreneurs acceptait d'abdiquer ses droits de gérance si essentiels pour la bonne marche des opérations.

Tenter de refiler aux clients la facture découlant d'une improductivité causée par de nouvelles clauses normatives ou accepter un manque de flexibilité amenant une baisse de qualité des services pourrait définitivement amener les clients à considérer diverses actions, incluant une campagne pour l'abolition du décret ou dans le meilleur des cas, à favoriser l'utilisation d'une sous-traitance douteuse que les deux parties à la négociation dénoncent si fortement.

Un conciliateur a été nommé récemment afin d'aider les deux parties à arriver à une entente et du côté de l'Association, tous les efforts seront faits pour concilier les intérêts de nos membres avec ceux de nos employés et de notre clientèle.

Jean-Yves Roy

Sur les traces de mon père *Entrevue avec M. Costas Scoufaras*

Roger Gauthier

Entretien avec l'AESEQ poursuit, avec ce numéro, une série d'articles qui vise à faire connaître les membres de l'Association. À chaque numéro, le journal présente une entrevue à caractère humain avec l'un de ses membres.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom : Costas Scoufaras

Entreprise : Services d'entretien d'édifices Allied, (Québec) inc.

Fonction : Président

Âge : 59 ans

Entretien avec l'AESEQ : Bonjour M. Scoufaras. Pourriez-vous tracer le parcours qui vous amène chez Allied?

CS : Tout débute avec mon père, un homme très travaillant qui possède beaucoup de leadership. Il arrive ici en 1957 et trouve un emploi chez Allied. En 1971, à la retraite du propriétaire, mon père, alors gérant de la succursale de Montréal, achète cette division. Quant à moi, mon premier travail pour Allied a été comme nettoyeur pendant l'Expo 67. J'ai poursuivi par la suite les fins de semaine et les étés pendant mes études à McGill. À l'achat, en 1971, je suis venu travailler à temps plein avec mon père. Et je faisais tout, oui, absolument tout. En 1990, mon père prend sa retraite et depuis ce temps, mon frère Peter et moi dirigeons l'entreprise. Finalement, depuis quelques années, mon fils Alex s'est joint à nous.

Mais l'aventure de mon père n'était pas terminée. Il a eu l'idée d'ouvrir une entreprise d'entretien à Athènes. C'est ainsi qu'en 1998, moi, qui était arrivé à Montréal à l'âge de 7 ans et qui, à part la langue, ne connaissait pas beaucoup la Grèce, je suis parti conquérir ce marché. Et ça n'a pas été facile, entre autres à cause de la bureaucratie. Savez-vous, par exemple, qu'avant de pouvoir donner mon adresse de résidence comme adresse officielle de la nouvelle entreprise, un inspecteur a dû venir visiter la maison? Cela a bien fonctionné et nous avons eu plusieurs contrats dont un



hôpital, mais diriger une entreprise à distance n'est pas la meilleure idée. Nous sommes présentement en train de fermer l'entreprise.

Entretien : Pour terminer sur le thème de la Grèce,

vous arrive-t-il de sentir qu'on vous traite comme un non-québécois?

CS : Oui, cela arrive, mais je me défends. Dernièrement, à une personne de 40 ans, je faisais remarquer qu'à mon âge, je suis québécois depuis plus longtemps qu'elle et qu'en plus, moi, j'ai choisi de vivre ici, ce qui n'est pas son cas.

Entretien : À partir de ce que vous vivez chez Allied, comment voyez-vous l'avenir de notre industrie?

CS : Je pense que fondamentalement, les choses changent peu, par exemple, en relations de travail. Je suis arrivé chez Allied avant la naissance du décret et à cette époque, certaines entreprises ne respectaient pas la Loi des normes. Le décret est arrivé par la suite et des entreprises ne le respectent pas en ne payant pas le salaire prescrit ou en utilisant le subterfuge de la sous-traitance illégale. Cela a toujours été et malheureusement, cela va continuer. C'est pourquoi je pense que notre entreprise doit se distinguer à travers cela en marchant droit. Et cela paye, puisque nous avons des clients qui nous sont fidèles depuis plus de vingt ans malgré que nous n'ayons pas toujours été le plus bas soumissionnaire.

Entretien : Merci M. Scoufaras et bonne continuation. ■

VERT-2-GOoxy

Nettoyant neutre multiusages

Nettoie et désodorise
les surfaces efficacement
et rapidement

Performance supérieure

La combinaison de l'action effervescente du peroxyde d'hydrogène et d'un surfactant unique font de ce produit un nettoyant et désodorisant ultra efficace.

Sécuritaire

Non toxique - assure un environnement sain et sans danger pour l'utilisateur.
Sans fragrance - hypoallergène

Polyvalent

VERT-2-GOoxy s'applique sur plusieurs types de surfaces - un produit tout usage pour satisfaire vos besoins d'entretien quotidien.

Certifié EcoLogo^M CCD-146

VERT-2-GOoxy est écologique et ses ingrédients sont respectueux de l'environnement puisqu'ils se décomposent en eau et en oxygène.

Codes :

11-12630-03 3 L

11-12630-04 4 L

11-12360-20 20 L



DISPONIBLE AVEC
Pro*Fil PORTABLE
le système de dilution portatif

RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT - Recycler (lorsque possible) ou jeter le contenant vide et non la distributrice.

SÉCURITAIRE - Bouteille hermétique qui empêche tout contact avec le produit.

DÉBIT DE DILUTION FLEXIBLE - Sélectionner 1 GPM ou 4 GPM. Double dilution disponible pour certains produits.

VALVE MARCHÉ/ARRÊT - Si la source d'alimentation d'eau est éloignée, l'eau peut être fermée à partir du pistolet.

DILUTION CONTRÔLÉE - Buse insérée dans le pistolet. Le niveau de dilution ne peut pas être modifié par l'utilisateur.

CLIP VERSATILE - Pour réduire les manipulations lors du remplissage de grands contenants.



Un choix écologique pour votre établissement

woodwyant.com / 1-800-361-7691

Filiale du Groupe Sani Marc

F00

Votre image ...

vos uniformes

Avec sa gamme de produits diversifiée et de haute qualité, **Uniformes Moderna** est le partenaire stratégique que vous recherchez pour des solutions adaptées à vos besoins en uniformes de travail.

- Uniformes et vêtements de travail
- Vêtements et habits pour cadres
- Souliers et bottes de travail
- Accessoires
- Broderie et impression
- Produits promotionnels et personnalisés



Fier membre associé de l'AESEQ

Produits de qualité, service méticuleux, prix compétitifs ... garantie!

Siège social et boutique:

**235 rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H2S 1R5**

Tél.: (514) 279-2016

Télec.: (514) 279-6559

info@lamodernainc.com



Baubien

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : ROBERT BARBEAU | RÉDACTEUR EN CHEF ET COORDINATION : ROGER GAUTHIER |
MISE EN PAGES : RITA ALDER

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ EST PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.
9000, RUE DE L'INNOVATION, ANJOU (QUÉBEC) H1J 2X9

WWW.AESEQ.ORG | FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA | TÉLÉPHONE : (514) 524-1039 | TÉLÉCOPIEUR : (514) 523-7194

Membres associés
de L'AESEQ



Le recours à l'expérience des *quinquas* pour transmettre les savoirs

Roger Gauthier

Viellir est un phénomène biologique et personne ne peut y échapper! C'est aussi dans la normalité des choses que, règle générale, nous courons moins vite à 55 ans qu'à 25 ans et notre cadence de travail est moins rapide. Mais il n'y a pas que des aspects négatifs... La main-d'œuvre vieillissante possède également une richesse précieuse dont des savoir-faire de métier et de prudence acquis au travail. Bref, des savoirs utiles pour leur donner de nouveaux rôles et favoriser l'intégration des jeunes. Cette perte de savoirs a aussi des répercussions en matière de santé et sécurité du travail. En effet, les travailleurs plus âgés développent, avec l'expérience, des savoir-faire de prudence qui sont complètement intégrés à leur façon de travailler et qui, tout en assurant la productivité et la qualité du travail, visent à préserver leur santé et celle des autres. Ces stratégies semblent efficaces puisque les travailleurs plus âgés sont victimes de moins d'accidents que leurs collègues plus jeunes. Malheureusement, ces savoirs sont très peu répertoriés dans les entreprises et ils se perdent avec les départs à la retraite.

Pour entreprendre une démarche de transmission des savoirs, il faut :

- identifier les compétences stratégiques à transmettre (les savoir-faire qui ont une valeur ajoutée pour la performance de l'entreprise et la prévention des accidents)

- organiser le tutorat ou le compagnonnage (mobiliser les différents acteurs, leur fournir l'encadrement et la formation nécessaires, accorder temps et ressources, etc.)
- créer des conditions organisationnelles favorables à la transmission (bon climat de confiance, pratiques de gestion qui facilitent et encouragent le soutien, l'entraide entre pairs)
- effectuer des suivis constants et évaluer les impacts des pratiques de transfert de connaissances.



Lorsque les conditions sont réunies, la transmission intergénérationnelle des compétences peut permettre la complémentarité des savoirs entre jeunes et moins jeunes. C'est aussi une belle façon de valoriser le savoir des employés plus expérimentés et de renforcer leur place au sein des organisations. Et si leur intérêt est suffisamment éveillé, ils pourront même consacrer deux, trois, voire même cinq années supplémentaires à l'entreprise avant de dire *Bye, bye, boss!*

(Rédigé à partir d'un article de la revue du CPSST) ■

EN BREF

À Montréal, de plus en plus de locaux vides

La Presse titrait ainsi l'article nous informant que la situation est loin d'être rose dans les immeubles de bureaux où le taux d'inoccupation a continué à grimper au début de 2010, pour atteindre presque le double d'avant la récession. Selon un rapport de la firme immobilière CB Richard Ellis (CBRE), le taux de locaux inoccupés a monté à 10,7 % dans la métropole au premier trimestre.

Il faut se rappeler que ce taux s'établissait à 5,7 % durant les derniers mois de 2008, quand la crise financière mondiale a éclaté, et à 8,8 % au trimestre correspondant de l'année dernière.

L'article ajoute que la croissance dans le domaine des immeubles de bureaux provient

surtout de la conversion d'anciens locaux industriels. Les conditions devraient cependant s'améliorer pendant le reste de 2010 selon CBRE pour qui le pire du ralentissement dans l'immobilier commercial montréalais est derrière nous.

Les fameux maux de dos

Les réclamations pour les maux de dos sont une réalité à gérer pour des milliers d'entreprises. La CSST publiait récemment des statistiques sur les affections vertébrales pour la période de 2005-2008. Il appert qu'en 2008, 25 274 lésions professionnelles ont été indemnisées à cause d'une affection vertébrale. Cela représente près de 540,5 millions de dollars.

PROCHAINE ACTIVITÉ

Avec le magnifique printemps que nous vivons, sûrement que nos membres sont déjà très sollicités par les tournois de golf des clients et de toutes sortes de bonnes causes. Il est donc important de ne pas oublier le tournoi « Pour se reposer des tournois » que l'AESEQ tiendra encore cette année le mercredi suivant la Fête du travail, soit le 8 septembre. Ce tournoi, pour membres seulement, réunira les entrepreneurs ainsi que les membres associés de l'Association pour une journée de relaxation sans obligation. Les membres recevront leur invitation dès que la période actuelle de négociation sera terminée.

